

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 15 janvier 2024

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 15^e jour du mois de janvier 2024, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4, du 11 et du 13 décembre 2023
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2023 et janvier 2024
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Programme des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2024
8. Adoption du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré
9. Contribution Association du Lac la Retenue
10. Cotisation à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour capital humain et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
11. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults
12. Reconnaissance Milieu de vie inclusif pour les 12 à 25 ans, Le Parachute – Exemption de taxes foncières
13. Service municipal – Transport adapté
14. Autorisation de signatures – Cession de lots – Havre Boischatel

TRAVAUX PUBLICS

15. Autorisation d'appel d'offres 2024
16. Octroi de contrat – Entretien des aménagements paysagers
17. Embauche – Journalier-chauffeur matières résiduelles
18. Autorisation de signature – Entente d'évaluation pour travaux majeurs Hydro-Québec – Nouveau garage municipal

URBANISME

19. Demande de permis au PIIA – CCU du 12 décembre 2023
20. Renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif en urbanisme

DIVERS

21. Période de questions :

21.1 Membres du conseil

21.2 Public

22. Levée / Ajournement

2024-01-001

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2024-01-002

3. Adoption des procès-verbaux du 4, du 11 et du 13 décembre 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 4, du 11 et du 13 décembre 2023 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2024-01-003

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2023 et janvier 2024

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de décembre 2023 et de janvier 2024, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- Aménagements rue Bourbeau
- Stationnement hivernal de nuit
- Avis juridique stationnement hivernal de nuit
- Pesticides
- Feu à ciel ouvert
- Collecte du verre
- Collecte de résidus alimentaires
- Transport en commun
- Boischatelois (version papier)
- Trottoir rue Bédard

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 27.

ADMINISTRATION

2024-01-004

6. Achats fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2024 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour le service des travaux publics pour un montant total de 11 528,29 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2025 pour une période de trois (3) ans.

2024-01-005

7. Programme des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2024

Considérant le succès du programme des cadets de la Sûreté Québec;

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire obtenir les services de deux cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2024;

Considérant que la Municipalité accepte de défrayer les coûts nécessaires pour ce service;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le maire à signer l'entente concernant le programme des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2024.

2024-01-006

8. Adoption du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget révisé 2023 et son budget 2024;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2024 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré;

Considérant que le conseil municipal approuve le budget 2024 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré et s'engage à assumer sa quote-part;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2024 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré.

2024-01-007

9. Contribution Association du Lac la Retenue

Considérant la demande de l'Association du Lac la Retenue;

Considérant que le Lac la Retenue est l'affluent principal de la prise d'eau potable de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'octroyer un montant de 2 000 \$ à titre de contribution annuelle à l'Association de Lac la Retenue.

- 2024-01-008 **10. Cotisation à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour capital humain et à la Fédération québécoise des municipalité (FQM)**
- Considérant** la réception des avis de cotisation annuelle de l'UMQ, du Carrefour du capital humain et de la FQM ;
- Considérant** que les membres du conseil en ont pris connaissance ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'UMQ et au Carrefour du capital humain au montant de 13 004,13 \$, taxes incluses, et de la FQM pour un montant de 9 869,10 \$, taxes incluses, et ce, pour l'année 2024.
- 2024-01-009 **11. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults**
- Considérant** la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur des Trois-Saults;
- Considérant que** la Municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain suivant :
- Terrain # 40 - Lot 6 518 594 - 231 500 \$ (plus taxes) - promesse d'achat signée par Sarah Gagnard Laprise, Jean-Philip Séguin et Josée Séguin.
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain # 40 au proposant au prix soumis et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires pour finaliser la vente du terrain, y compris l'acte de vente et tout autre document nécessaire aux transactions.
- 2024-01-010 **12. Reconnaissance Milieu de vie inclusif pour les 12 à 25 ans, Le Para-Chute – Exemption de taxes foncières**
- Considérant** la demande du Milieu de vie inclusif pour les 12 à 25 ans, Le Para-Chute auprès de la *Commission municipale du Québec* pour fins de l'exemption de taxes foncières;
- Considérant que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la présente demande;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la Municipalité de Boischatel informe la *Commission municipale du Québec* qu'elle est favorable à la demande du Milieu de vie inclusif pour les 12 à 25 ans, Le Para-Chute pour fins de l'exemption de taxes foncières.
- 2024-01-011 **13. Service municipal – Transport adapté**
- Considérant que** la Municipalité de Boischatel offre un service de transport adapté par l'entremise de Développement Côte-de-Beaupré sous la dénomination sociale de PLUmobile- Organisateur de déplacement depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUmobile;
- Considérant** l'entente de transports collectif et adapté intervenue le 19 janvier 2023 entre la Municipalité et Développement Côte-de-Beaupré par laquelle cette dernière s'engage à exploiter ou à maintenir en vigueur le service de transport adapté 365 jours par année pour le compte de la Municipalité;

Considérant que la résolution 2023-11-258 définissant le service municipal de transport adapté a été adoptée le 6 novembre 2023;

Considérant que l'appel d'offres 2023-AO-PL-02 tenu en décembre 2023 a été annulé, n'ayant pas reçu de soumissions;

Considérant que les usagers en transport adapté peuvent être transportés sur le territoire de Boischatel jusqu'aux territoires de la Côte-de-Beaupré et de la Ville de Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement :

- **Que** le territoire de desserte en transport adapté soit défini selon les cartes jointes à la présente résolution;
- **Que** des transports puissent être effectués à l'extérieur des territoires délimités, selon les capacités opérationnelles et financières, en appliquant la tarification de la Zone 3;
- **Que** Développement Côte-de-Beaupré procède au lancement de l'appel d'offres 2024-AO-PL-01 pour l'approvisionnement en véhicules de transport adapté;
- **Que** la grille tarifaire modifiée suivante soit adoptée :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur de la Municipalité (collectif et adapté) Zone 1	Gratuit
Déplacements à l'extérieur de la Municipalité (adapté) Zone 2	5,00 \$
Déplacements à l'extérieur de la Municipalité (adapté) Zone 3	10,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur de la Municipalité (adapté) Zone 2	45,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur de la Municipalité (adapté) Zone 3	90,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe) (adapté)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe) (adapté)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins (adapté)	Gratuit

2024-01-012

14. Autorisation de signatures – Cession de lots – Havre Boischatel

Considérant la proposition de cession du propriétaire des lots 6 556 190, 6 393 885, 6 393 886 et 6 530 927;

Considérant que le propriétaire cède à la Municipalité les lots 6 556 190, 6 393 885 et 6 393 886 aux fins de services municipaux;

Considérant que le propriétaire cède à la Municipalité le lot 6 530 927 pour fins de parcs et espaces verts;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour la cession des lots 6 556 190, 6 393 885, 6 393 886 et 6 530 927 pour et au nom de la Municipalité de Boischatel.

TRAVAUX PUBLICS

- 2024-01-013 **15. Autorisation d'appel d'offres 2024**
- Considérant qu'il** est nécessaire de procéder à des appels d'offres pour différents services ;
- Considérant** les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec*, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics ou sur invitation ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder aux appels d'offres suivants :
- Réfection de pavage 2024;
 - Fourniture et livraison de matériaux granulaires 2024.
- 2024-01-014 **16. Octroi de contrat – Entretien des aménagements paysagers**
- Considérant que** le contrat d'entretien des aménagements paysagers est à renouveler ;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084* ;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
- Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat d'entretien des aménagements paysagers à monsieur Pierre Verret pour un montant estimé à 45 510 \$, plus les taxes, et ce, pour l'année 2024.
- 2024-01-015 **17. Embauche – Journalier-chauffeur matières résiduelles**
- Considérant que** le service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'un journalier-chauffeur matières résiduelles ;
- Considérant qu'une** offre d'emploi a été publiée ;
- Considérant** le processus de sélection des candidats ;
- Considérant que** le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Steve Ratté au poste de journalier-chauffeur matières résiduelles au service des travaux publics, selon les conditions prévues à la convention collective, et ce, rétroactivement au 8 janvier 2024.
- 2024-01-016 **18. Autorisation de signature – Entente d'évaluation pour travaux majeurs Hydro-Québec – Nouveau garage municipal**
- Considérant que** la Municipalité de Boischatel a fait une demande à Hydro-Québec pour l'installation électrique pour le nouveau garage municipal situé au 345, rue des Saphirs;
- Considérant** l'entente d'évaluation pour travaux majeurs transmise par Hydro-Québec;

Considérant que le sommaire des coûts du projet est estimé à 57 600 \$, plus taxes;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente d'évaluation pour travaux majeurs avec Hydro-Québec, et ce, selon les conditions et les taux prévus à celle-ci.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1166*.

URBANISME

2024-01-017 19. **Demande de permis au PIIA – CCU du 12 décembre 2023**

Considérant que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande suivante, avec les modifications proposées s'il y a lieu ;

No résolution	Adresse	Objet de la demande	Modifications
231212-4a	24, chemin des Petites-îles	Construction d'une habitation unifamiliale isolée	

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver la demande susmentionnée, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 12 décembre 2023.

2024-01-018 20. **Renouvellement d'un mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant la nécessité de renouveler le mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder au renouvellement du mandat de monsieur Louis Bélanger comme membre du CCU pour une période de deux (2) ans.

DIVERS

21. **Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Échéancier – Nouveau garage municipal

De la part de l'assistance :

- PLUmobilier – desserte transport adapté

La période de questions a débuté à 20 h 37 et s'est terminée à 20 h 40.

2024-01-019

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 40.

ASSISTANCE : 56 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».